

République Française

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Délibération du Comité Syndical du 7 avril 2022

Délibération n° 2022/456

Objet : Compte de gestion 2021 - budget principal et budget annexe

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 24/03/2022, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise sur Sanne, sous la présidence de Sylvie DEZARNAUD, Présidente.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 8 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Membres présents :

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Jean-Charles MALATRAIT, M. Robert DURANTON

Pour le DÉPARTEMENT DE L'ISERE :

Mme Christelle GRANGEOT

Membres excusés : Mme Annick MERLE (pouvoir donné à Mme DEZARNAUD), Mme Martine FAITA (pouvoir donné à M. DURANTON), M. Patrick CURTAUD (pouvoir donné à Mme DEZARNAUD), M. Jean-Pierre BARBIER

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Mme Sylvie DEZARNAUD, M. Julien VUILLEMARD, Mme Michèle CEDRIN

Membres excusés : Mme Andrée TIRREAU, M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : M. Gilles VIAL

Considérant que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur,

Considérant qu'en application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat, et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif,

Considérant qu'après s'être fait présenter les budgets primitifs principal et annexe de l'exercice 2021 et les éventuels budgets supplémentaires et décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur des Finances de la Trésorerie de Roussillon accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant qu'après s'être assuré que Madame le Receveur des Finances de la Trésorerie de Roussillon a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant l'exactitude des opérations :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,
- Statuant sur l'exécution du budget principal et du budget annexe de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir entendu l'exposé du Trésorier, le comité syndical :

- ⇒ **Approuve** le compte de gestion 2021 du budget principal et du budget annexe,
- ⇒ **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées en 2021 au budget principal et au budget annexe,
- ⇒ **Statue** sur l'exécution du budget principal et du budget annexe de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- ⇒ **Statue** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- ⇒ **Déclare** que le compte de gestion du budget principal et du budget annexe (annexe 1 extrait partiel) dressé pour l'exercice 2021 par Madame le Receveur des Finances de la Trésorerie de Roussillon, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD

Pièces jointes en annexe :

- Annexe 1 : Compte de Gestion 2021 (extraits partiels)

République Française

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Délibération du Comité Syndical du 7 avril 2022

Délibération n° 2022/457

Objet : Compte administratif 2021 – budget principal et budget annexe

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 24/03/2022, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise sur Sanne, sous la présidence de Sylvie DEZARNAUD, Présidente.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Membres présents :

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Jean-Charles MALATRAIT, M. Robert DURANTON

Pour le DÉPARTEMENT DE L'ISERE :

Mme Christelle GRANGEOT

Membres excusés : Mme Annick MERLE (pouvoir donné à Mme DEZARNAUD), Mme Martine FAITA (pouvoir donné à M. DURANTON), M. Patrick CURTAUD (pouvoir donné à Mme DEZARNAUD), M. Jean-Pierre BARBIER

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Mme Sylvie DEZARNAUD, M. Julien VUILLEMARD, Mme Michèle CEDRIN

Membres excusés : Mme Andrée TIRREAU, M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : M. Gilles VIAL

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Recettes</i>	525 166.76 €	1 812 574.90 €
<i>Report au 31/12/2020</i>	3 236 150.13 €	4 059 267.05 €
Total Recettes	3 761 316.89 €	5 871 841.95 €
<i>Dépenses</i>	800 037.67 €	2 817 093.69 €
<i>Report au 31/12/2020</i>	-	-
Total Dépenses	800 037.67 €	2 817 093.69 €
Résultat	2 961 279.22 €	3 054 748.26 €

BUDGET ANNEXE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Recettes</i>	6 148 783.22 €	6 151 706.90 €
<i>Report au 31/12/2020</i>	6 003 229.89 €	-
Total Recettes	12 152 013.11 €	6 151 706.90 €
<i>Dépenses</i>	6 157 306.90 €	6 134 472.77 €
<i>Report au 31/12/2020</i>	-	4 373 577.40 €
Total Dépenses	6 157 306.90 €	10 508 050.17 €
Résultat	5 994 706.21 €	-4 356 343,27 €

La Présidente du syndicat mixte s'étant retirée de l'assemblée,

Le comité syndical, après avoir entendu la présentation du Trésorier :

➤ **Prend acte** de la communication du compte administratif 2021 du budget principal et du budget annexe, annexés à la présente délibération (Annexe 1),

➤ **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2021 du budget principal et du budget annexe (annexe 2) relatives aux reports à nouveaux, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

➤ **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

➤ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

➤ **Adopte** le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal et du budget annexe.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD

Pièces jointes en annexe :

- Annexe 1 : CA 2021
- Annexe 2 : Compte de gestion 2021 (extraits partiels)

République Française

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Délibération du Comité Syndical du 7 avril 2022

Délibération n° 2022/458

Objet : Affectation du résultat 2021 – budget principal et budget annexe

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 24/03/2022, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise sur Sanne, sous la présidence de Sylvie DEZARNAUD, Présidente.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 8 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Membres présents :

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Jean-Charles MALATRAIT, M. Robert DURANTON

Pour le DÉPARTEMENT DE L'ISERE :

Mme Christelle GRANGEOT

Membres excusés : Mme Annick MERLE (pouvoir donné à Mme DEZARNAUD), Mme Martine FAITA (pouvoir donné à M. DURANTON), M. Patrick CURTAUD (pouvoir donné à Mme DEZARNAUD), M. Jean-Pierre BARBIER

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Mme Sylvie DEZARNAUD, M. Julien VUILLEMARD, Mme Michèle CEDRIN

Membres excusés : Mme Andrée TIRREAU, M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : M. Gilles VIAL

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Recettes</i>	525 166.76 €	1 812 574.90 €
<i>Report au 31/12/2020</i>	3 236 150.13 €	4 059 267.05 €
Total Recettes	3 761 316.89 €	5 871 841.95 €
<i>Dépenses</i>	800 037.67 €	2 817 093.69 €
<i>Report au 31/12/2020</i>	-	-
Total Dépenses	800 037.67 €	2 817 093.69 €
Résultat	2 961 279.22 €	3 054 748.26 €

BUDGET ANNEXE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Recettes</i>	6 148 783.22 €	6 151 706.90 €
<i>Report au 31/12/2020</i>	6 003 229.89 €	-
Total Recettes	12 152 013.11 €	6 151 706.90 €
<i>Dépenses</i>	6 157 306.90 €	6 134 472.77 €
<i>Report au 31/12/2020</i>	-	4 373 577.40 €
Total Dépenses	6 157 306.90 €	10 508 050.17 €
Résultat	5 994 706.21 €	-4 356 343,27 €

Le Trésorier, précise que :

- Le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat en section de fonctionnement de 2 961 279,22 € qu'il est proposé de reporter au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget principal 2022.
- Le compte administratif du budget annexe fait apparaître un résultat en section de fonctionnement de 5 994 706,21 € qu'il est proposé de reporter au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget annexe 2022.

Après avoir voté le compte administratif et entendu l'exposé du Trésorier, le Comité Syndical,

➤ **Approuve** la proposition d'affectation des résultats du compte administratif 2021 comme suit :

- Le résultat du compte administratif 2021 du budget principal en section de fonctionnement d'un montant de 2 961 279,22 € est reporté au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget principal 2022.
- Le résultat du compte administratif 2021 du budget annexe en section de fonctionnement d'un montant de 5 994 706,21 € est reporté au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget annexe 2022.

➤ **Autorise** Madame la Présidente, à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD



République Française

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Délibération du Comité Syndical du 7 avril 2022

Délibération n° 2022/459

Objet : Autorisation de Programme / Crédit de paiement – Travaux d'amélioration de la desserte ferroviaire de la zone industrialo portuaire de Salaise sablons

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 24/03/2022, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise sur Sanne, sous la présidence de Sylvie DEZARNAUD, Présidente.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 8 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Membres présents :

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :
M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Jean-Charles MALATRAIT, M. Robert DURANTON

Pour le DÉPARTEMENT DE L'ISERE :
Mme Christelle GRANGEOT
Membres excusés : Mme Annick MERLE (pouvoir donné à Mme DEZARNAUD), Mme Martine FAITA (pouvoir donné à M. DURANTON), M. Patrick CURTAUD (pouvoir donné à Mme DEZARNAUD), M. Jean-Pierre BARBIER

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :
Mme Sylvie DEZARNAUD, M. Julien VUILLEMARD, Mme Michèle CEDRIN
Membres excusés : Mme Andrée TIRREAU, M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : M. Gilles VIAL

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, en favorisant la gestion pluriannuelle de ceux-ci et en permettant d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Cette procédure permet cependant de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Par délibération n° 2020/400 du 8 octobre 2020, le comité syndical a approuvé la signature d'une convention concernant l'amélioration de la desserte ferroviaire de la zone industrielle portuaire, lui permettant in fine, d'être raccordée au Réseau Ferré National par le sud.

Cette convention, financée à 30% par le Syndicat Mixte et signée en partenariat avec l'Etat (35%), la Région Auvergne Rhône Alpes (25%) et SNCF Réseau (10%), prévoit une phase d'études pour un montant total de 300.000 € (Phase REA en cours, 2020/2023) suivie par la réalisation des travaux pour un total de 5.800.000 € (Phase PRO de 2022/2027), comme détaillée ci-après :

Phase PRO + REA	Clé de répartition %	Besoin de financement Montant en Euros courants
Etat	35,000%	2 135 000,00 €
Région	25,000%	1 525 000,00 €
SM Inspira	30,000%	1 830 000,00 €
SNCF réseau	10,000%	610 000,00 €
TOTAL	100,000 %	6 100 000,00 €

Phase PRO	Clé de répartition %	Besoin de financement Montant en Euros courants
Etat	35,000%	105 000,00 €
Région	25,000%	75 000,00 €
SM Inspira	30,000%	90 000,00 €
SNCF Réseau	10,000%	30 000,00 €
TOTAL	100,000 %	300 000,00 €

Phase REA	Clé de répartition %	Besoin de financement Montant en Euros courants
Etat	35,000%	2 030 000,00 €
Région	25,000%	1 450 000,00 €
SM Inspira	30,000%	1 740 000,00 €
SNCF réseau	10,000%	580 000,00 €
TOTAL	100,000 %	5 800 000,00 €

Compte tenu du démarrage des travaux en 2022, il convient de créer une autorisation de programme pour cet investissement. Il est rappelé que s'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les financements en tant que subventions d'équipement, sont exonérés de TVA.

L'autorisations de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée.

Le crédit de paiement constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

L'autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiements, la somme des crédits de paiement devant être égale au montant de l'autorisation de programme.

Il est rappelé que les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP / CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou un ensemble d'immobilisations déterminée, acquises ou réalisées par la collectivité ou à des subventions versées à des tiers.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de la Présidente :

➤ **Approuve** au titre de 2022 la création de l'AP / CP de la phase travaux (REA) au titre de la convention de l'amélioration de la desserte ferroviaire de la zone industrialo portuaire susvisée comme suit :

Date	Autorisation de Programme	Lancement de l'opération 2022	2023	2024	2025	2026	Solde 2027
Dépenses prévisionnelles en €	1 740 000	348 000	174 000	348 000	435 000	348 000	87 000
Financement	Auto-financement Syndicat Mixte						

➤ **Autorise**, Mme la Présidente, à engager les dépenses de l'autorisation précitée à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,

➤ **Précise** que les crédits de paiement de 2022 seront inscrits au Budget Primitif 2022 sur l'opération concernée,

➤ **Autorise**, Mme la Présidente, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du présent rapport,

➤ **Autorise**, Mme la Présidente, à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution du présent rapport.

La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD

République Française

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

Délibération du Comité Syndical du 7 avril 2022

Délibération n° 2022/460

Objet : Budget primitif 2022 - budget principal et budget annexe

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 24/03/2022, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise sur Sanne, sous la présidence de Sylvie DEZARNAUD, Présidente.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 8 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Membres présents :

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Jean-Charles MALATRAIT, M. Robert DURANTON

Pour le DÉPARTEMENT DE L'ISERE :

Mme Christelle GRANGEOT

Membres excusés : Mme Annick MERLE (pouvoir donné à Mme DEZARNAUD), Mme Martine FAITA (pouvoir donné à M. DURANTON), M. Patrick CURTAUD (pouvoir donné à Mme DEZARNAUD), M. Jean-Pierre BARBIER

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Mme Sylvie DEZARNAUD, M. Julien VUILLEMARD, Mme Michèle CEDRIN

Membres excusés : Mme Andrée TIRREAU, M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : M. Gilles VIAL

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 s'établit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Recettes</i>	3 456 279.22 €	5 502 748.26 €
<i>Dépenses</i>	1 205 600.00 €	4 342 000.00 €
Sur-équilibre	2 250 679.22 €	1 160 748.26 €

BUDGET ANNEXE 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Recettes</i>	12 155 225.98 €	10 548 939.45 €
<i>Dépenses</i>	10 570 639.95 €	10 548 939.45 €
Sur-équilibre	1 584 586.03 €	-

Le comité syndical,

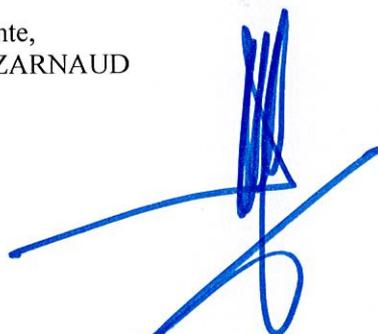
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 3 mars 2022,
- Considérant le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré :

➤ **Approuve** le projet de budget primitif 2022, ci-joint en Annexe 1, présenté en budget principal et budget annexe, et vote les crédits qui y sont inscrits et les suréquilibres proposés.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD



Pièce jointe en annexe :

- Annexe 1 : Budget primitif 2022 budget principal et budget annexe

République Française

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Délibération du Comité Syndical du 7 avril 2022

Délibération n° 2022/461

Objet : Compte de Gestion 2021 - budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA – Service n° 1 Parking mutualisé Nord

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 24/03/2022, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise sur Sanne, sous la présidence de Sylvie DEZARNAUD, Présidente.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 8 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Membres présents :

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Jean-Charles MALATRAIT, M. Robert DURANTON

Pour le DÉPARTEMENT DE L'ISERE :

Mme Christelle GRANGEOT

Membres excusés : Mme Annick MERLE (pouvoir donné à Mme DEZARNAUD), Mme Martine FAITA (pouvoir donné à M. DURANTON), M. Patrick CURTAUD (pouvoir donné à Mme DEZARNAUD), M. Jean-Pierre BARBIER

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Mme Sylvie DEZARNAUD, M. Julien VUILLEMARD, Mme Michèle CEDRIN

Membres excusés : Mme Andrée TIRREAU, M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : M. Gilles VIAL

Considérant que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur,

Considérant qu'en application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat, et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif,

Considérant qu'après s'être fait présenter le budget primitif de la régie des services industriels et commerciaux – service n° 1 de l'exercice 2021 et les éventuels budgets supplémentaires et décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur des Finances de la Trésorerie de Roussillon accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant qu'après s'être assuré que Madame le Receveur des Finances de la Trésorerie de Roussillon a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant l'exactitude des opérations :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,
- Statuant sur l'exécution du budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux – service n° 1 de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA en date du 7 avril 2022,

Après avoir entendu l'exposé du Trésorier, le comité syndical :

- **Approuve** le compte de gestion 2021 de la régie des services industriels et commerciaux–service n° 1,
- **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées en 2021 au budget de la régie des services industriels et commerciaux–service n° 1,
- **Statue** sur l'exécution du budget de la régie des services industriels et commerciaux–service n° 1 de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **Statue** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **Déclare** que le compte de gestion du budget de la régie des services industriels et commerciaux–service n° 1 (annexe 1 extrait partiel) dressé pour l'exercice 2021 par Madame le Receveur des Finances de la Trésorerie de Roussillon, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD

Pièces jointes en annexe :

- Annexe 1 : Compte de Gestion (extraits partiels)

République Française

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

Délibération du Comité Syndical du 7 avril 2022

Délibération n° 2022/462

Objet : Compte administratif 2021 – budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA – Service n°1 Parking mutualisé Nord

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 24/03/2022, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise sur Sanne, sous la présidence de Sylvie DEZARNAUD, Présidente.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Membres présents :

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Jean-Charles MALATRAIT, M. Robert DURANTON

Pour le DÉPARTEMENT DE L'ISERE :

Mme Christelle GRANGEOT

Membres excusés : Mme Annick MERLE (pouvoir donné à Mme DEZARNAUD), Mme Martine FAITA (pouvoir donné à M. DURANTON), M. Patrick CURTAUD (pouvoir donné à Mme DEZARNAUD), M. Jean-Pierre BARBIER

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Mme Sylvie DEZARNAUD, M. Julien VUILLEMARD, Mme Michèle CEDRIN

Membres excusés : Mme Andrée TIRREAU, M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : M. Gilles VIAL

BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DES SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX
Service n° 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	55 200,00 €	1 053 330,07 €
<i>Report au 31/12/2020</i>	15 525,00 €	8 000,00 €
Total Recettes	70 725,00 €	1 061 330,07 €
Dépenses	51 749,31 €	1 053 330,07 €
Total Dépenses	51 749,31 €	1 053 330,07 €
Résultat	18 975,69 €	8 000,00 €

La Présidente du Syndicat Mixte s'étant retirée de l'assemblée,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA en date du 7 avril 2022,

Le comité syndical, après avoir entendu la présentation du Trésorier :

⇒ **Prend acte** de la communication du compte administratif 2021 du budget de la régie des services industriels et commerciaux – service n° 1 annexé à la présente délibération (Annexe 1),

⇒ **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2021 du budget de la régie des services industriels et commerciaux – service n° 1 (annexe 2) relatives aux reports à nouveaux, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

⇒ **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

⇒ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

⇒ **Adopte** le compte administratif de l'exercice 2021 du budget de la régie des services industriels et commerciaux – service n° 1.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD

Pièces jointes en annexe :

- Annexe 1 : CA 2021 Régie
- Annexe 2 : Compte de gestion 2021 Régie (extraits partiels)

République Française

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

Délibération du Comité Syndical du 7 avril 2022

Délibération n° 2022/463

Objet : Affectation du résultat 2021- budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA – Service n° 1 Parking mutualisé Nord

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 24/03/2022, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise sur Sanne, sous la présidence de Sylvie DEZARNAUD, Présidente.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 8 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Membres présents :

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Jean-Charles MALATRAIT, M. Robert DURANTON

Pour le DÉPARTEMENT DE L'ISERE :

Mme Christelle GRANGEOT

Membres excusés : Mme Annick MERLE (pouvoir donné à Mme DEZARNAUD), Mme Martine FAITA (pouvoir donné à M. DURANTON), M. Patrick CURTAUD (pouvoir donné à Mme DEZARNAUD), M. Jean-Pierre BARBIER

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Mme Sylvie DEZARNAUD, M. Julien VUILLEMARD, Mme Michèle CEDRIN

Membres excusés : Mme Andrée TIRREAU, M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : M. Gilles VIAL

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX
Service n° 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	55 200,00 €	1 053 330,07 €
<i>Report au 31/12/2020</i>	15 525,00 €	8 000,00 €
Total Recettes	70 725,00 €	1 061 330,07 €
Dépenses	51 749,31 €	1 053 330,07 €
Total Dépenses	51 749,31 €	1 053 330,07 €
Résultat	18 975,69 €	8 000,00 €

Le Trésorier, précise que :

- Le compte administratif 2021 du budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA – Service n° 1 fait apparaître un résultat en section de fonctionnement de 18 975,69 € qu'il est proposé de reporter au compte 002, excédent antérieur reporté du budget de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA – Service n° 1 2022.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA en date du 7 avril 2022,

Après avoir voté le compte administratif 2021 et entendu l'exposé du Trésorier, le Comité Syndical :

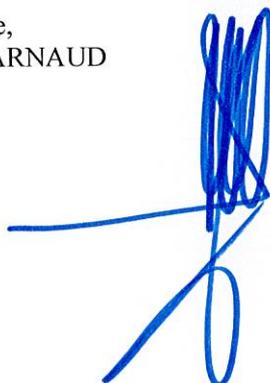
➤ **Approuve** la proposition d'affectation des résultats du compte administratif 2021 comme suit :

- Le résultat du compte administratif 2021 du budget de la régie des services industriels et commerciaux – service n° 1 en section de fonctionnement d'un montant de 18 975,69 € est reporté au BP 2022 au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget de la régie des services industriels et commerciaux – service n° 1.

➤ **Autorise**, Madame la Présidente, à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD



République Française

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Délibération du Comité Syndical du 7 avril 2022

Délibération n° 2022/464

Objet : Approbation budget primitif 2022 - budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA – Service n° 1 Parking mutualisé Nord

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 24/03/2022, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise sur Sanne, sous la présidence de Sylvie DEZARNAUD, Présidente.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 8 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Membres présents :

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :
M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Jean-Charles MALATRAIT, M. Robert DURANTON

Pour le DÉPARTEMENT DE L'ISERE :
Mme Christelle GRANGEOT
Membres excusés : Mme Annick MERLE (pouvoir donné à Mme DEZARNAUD), Mme Martine FAITA (pouvoir donné à M. DURANTON), M. Patrick CURTAUD (pouvoir donné à Mme DEZARNAUD), M. Jean-Pierre BARBIER

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :
Mme Sylvie DEZARNAUD, M. Julien VUILLEMARD, Mme Michèle CEDRIN
Membres excusés : Mme Andrée TIRREAU, M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : M. Gilles VIAL

BUDGET PRIMITIF RÉGIE SERVICE N°1 - 2022

Le projet de budget primitif établi pour l'exercice 2022 s'élève :

- Pour la section de fonctionnement à 86 215,69 € en dépenses comme en recettes
- Pour la section d'investissement à 16 500 € en dépenses comme en recettes

Le Comité Syndical,

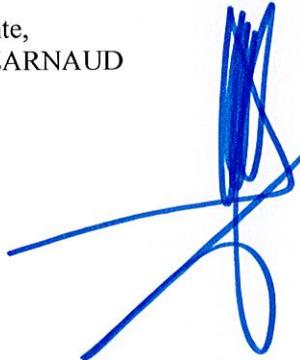
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le projet de budget primitif 2022,
- Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA en date du 7 avril 2022,

Après en avoir délibéré,

➤ **Approuve** le projet de budget 2022 ci-joint (Annexe 1) présenté en budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA pour le service n° 1 intitulé stationnement payant parking mutualisé nord et de voter les crédits qui y sont inscrits.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD



Pièce jointe en annexe :

- Annexe 1 : BP 2022 Régie